



HAL
open science

Police, sécurité et insécurité en Ile-de-France

Fabien Jobard

► **To cite this version:**

Fabien Jobard. Police, sécurité et insécurité en Ile-de-France. Marie-Hélène Bacqué; Emmanuel Bellanger; Henri Rey. Banlieues populaires. Territoires, sociétés et politiques en Ile-de-France, L'Aube, pp.193-204, 2018, 978-2-8159-2304-0. halshs-02023808

HAL Id: halshs-02023808

<https://shs.hal.science/halshs-02023808>

Submitted on 18 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Police, sécurité et insécurité en Ile-de-France

La concentration dans la ville de Paris de l'ensemble des institutions du pouvoir central et de l'essentiel des détenteurs de richesse économique ont, en plus des flux touristiques essentiels à l'activité économique, longtemps fait de Paris la capitale européenne à la densité policière la plus élevée. Au-delà des frontières de cette ville si particulière, les banlieues ont par contraste offert le visage de paysages urbains sous-dotés en présence policière. La commune de Clichy-sous-Bois dispose aujourd'hui d'un commissariat de plein exercice. Mais il aura fallu pour cela les émeutes urbaines de 2005 et le scandale suscité par la mort de deux enfants dans un transformateur électrique, qui désiraient se soustraire à un contrôle d'identité par des CRS de passage. L'un des souvenirs les plus fréquemment évoqués par Claude Dilain, le maire de la ville de l'époque, n'était-il pas qu'à son arrivée dans cette ville en 1978, où il allait ouvrir un cabinet de pédiatrie, la mairie (communiste) portait en frontispice de son bâtiment cette banderole : « Ici nous exigeons un commissariat de police » (Dilain 2006).

L'agglomération francilienne est donc tout autant une terre de contrastes lorsqu'on l'examine sous l'aspect des politiques de sécurité que celui des politiques éducatives, culturelles, sociales. Pour bien en prendre la mesure, nous présenterons ici un état de la demande de sécurité des Franciliens, avant d'esquisser les transformations majeures des politiques de sécurité censées y répondre.

1. Insécurité et peurs en Ile-de-France

Un jour aux toilettes du Comité central du CNRS, sis dans l'un des îlots les plus opulents de Paris, j'entendis deux collègues de sciences dures s'inquiéter de savoir si tel quartier de Paris ne « craignait pas trop » : l'un des deux interlocuteurs y avait trouvé un appartement pour sa fille et en tremblait.

« Paris » et, plus encore bien sûr, « banlieue », sont deux métonymies de « insécurité », « violence », « peur » (Rey 1996). Un examen plus précis de la situation francilienne permet de savoir ce qu'il en est des peurs des résidents, et de leurs liens éventuels avec leur expérience de la victimation. On sait d'une littérature déjà ancienne qu'il faut ici, au rang des peurs (Robert et Pottier 1997), distinguer la peur du crime (la crainte d'être victime d'une atteinte à sa personne ou ses biens, ou d'atteintes commises sur des proches) de la préoccupation pour le crime (un souci général pour cette problématique dans l'organisation de ses représentations sur la société, la vie commune, les politiques publiques) ; il faut également distinguer, dans ce que l'on qualifie de « délinquance » la victimation effective (le fait d'avoir été victime d'une atteinte au cours d'une période donnée) et les chiffres de la délinquance (collectées par les services de police et de gendarmerie selon des logiques de filtrage¹ qui s'ajoutent à la volonté des victimes de porter plainte ou de ne pas porter plainte).

¹ Le problème semble particulièrement prononcé à Paris, où deux inspections générales avaient identifié une « tendance lourde et ancienne », aggravée dans les années 2000, à « déqualifier des faits de délinquance, en minorant soit leur gravité, soit leur volume » (IGA-IGPN 2014).

Les enquêtes conduites depuis 2001 par l'Institut d'aménagement et d'urbanisme de l'Ile-de-France (Iaurif) permettent de prendre la mesure de ces phénomènes de manière fiable et constante. En effet, depuis 2001, un ensemble inchangé de questions sur les victimations, les peurs et la préoccupation pour le crime est administré à un échantillon très large (plus de 10.000 Franciliens interrogés, âgés de plus de 14 ans) et permet des analyses jusqu'à l'échelle départementale. Ces analyses sont notamment menées par l'équipe du Cesdip autour de Renée Zauberman et Philippe Robert (Zauberman et al. 2013, Jouwhari et al. 2016).

Ces enquêtes montrent tout d'abord que les victimations sont plus fréquentes en Ile-de-France que dans le reste du pays² : c'est le cas pour les violences physiques, qui touchent aujourd'hui³ moins de 0,5% des Franciliens⁴, une prévalence deux fois plus élevée que dans le reste du pays ; également des vols sans violence, qui touchent autour de 5% des Franciliens, mais moins de 3% des Français ; des cambriolages et tentatives de cambriolage (aux alentours de 5%, et un peu plus de 3%) ; des vols de et dans les voitures⁵ (aux alentours de 15%, soit un peu moins double du taux français). A l'exception de ce dernier ensemble, caractérisé par une baisse massive, aucune victimation n'a connu d'évolution notable depuis la fin des années 1990.

La peur, en revanche, baisse légèrement : la peur au domicile reste basse (moins de 10% des Franciliens disent avoir peur chez eux), mais la peur de sortir le soir dans son quartier est passée d'un peu moins du tiers à un peu moins du quart des Franciliens interrogés. Une peur se maintient en revanche à un niveau particulièrement élevé : la peur dans les transports en commun, et notamment en RER, qui suscite l'inquiétude d'un peu plus d'un tiers des Franciliens.

La préoccupation sécuritaire a littéralement chuté, notamment au regard de la préoccupation pour les problèmes économiques (chômage et pauvreté) : de 40% des « problèmes qui devraient être traités en priorité par le gouvernement » en 2001, elle est passée à moins de 15% en 2013. Indiquons que la dernière enquête a été menée deux ans avant les attentats de 2015-2016, qui ne manqueront pas de bouleverser, au moins ponctuellement, ces vœux d'action gouvernementale⁶.

2. Analyses géosociales de l'insécurité et des peurs en Ile-de-France

Bien entendu, ces attitudes et ces perceptions sont très fortement liées aux territoires d'habitation. La peur dans le RER, par exemple, est plus forte chez les résidents de la grande couronne que chez ceux de Paris, même chez les seuls usagers du RER (Jouwhari et al. 2016, 35-37). La peur le soir dans son quartier est plus élevée en petite couronne qu'à Paris, et elle est la plus faible en grande couronne. Elle est en particulier très élevée chez les Séquano-Dyonisiens (34%), mais plus faible encore chez les Hauts-Dyonisiens (19%) que chez les Parisiens (22%). La peur des Franciliens pour leurs enfants lorsque ceux-ci sont dans la rue concerne près de trois quarts des parents de Seine-Saint-Denis (70%), mais la moitié seulement des parents parisiens et yvelinois. L'équipe du Cesdip a donc construit à chaque vague d'enquête une analyse multivariée à partir de variables géosociales,

² Les victimations « nationales » sont établies à partir de l'enquête Condition de vie et sécurité administrée par l'Insee. Sur l'ensemble des faits réunis sous l'appellation de « violences » (y compris verbales ou sans dommage physique), le questionnaire Insee a subi de tels changements que la comparaison n'est plus possible avec l'enquête Iaurif. Seules les « violences caractérisées » ou graves la permettent. L'exploitation publiée en 2017 de l'enquête 2013 par l'Iaurif fera apparaître une proportion double des ménages victimes ou témoins d'agression physiques en Ile-de-France par rapport à la France métropolitaine (Iaurif 2017).

³ C'est à dire les deux ans qui ont précédé la passation des deux dernières enquêtes exploitées, celle de 2011 et celle de 2013 (Jouwhari et al. 2016).

⁴ Il s'agit d'une estimation, plus précisément d'une extrapolation établie à partir des taux de victimation propres à l'échantillon de l'enquête.

⁵ Etablis sur les ménages équipés de véhicules.

⁶ A titre indicatif, la lutte contre le terrorisme est pour les Français interrogés par l'Ifop devenue pour la première fois le premier thème qui « va beaucoup compter dans leur vote » (Fourquet 2016).

notamment tirées des classifications établies par Edmond Préteceille sur l'Île-de-France (Préteceille 2006). Fait remarquable : l'analyse permettait de distinguer 6 classes de Franciliens lors de la première enquête, et ces six classes sont restées inchangées d'une vague à l'autre de l'enquête, preuve de la forte stabilité des rapports entre territoires, individus, peurs, préoccupations et victimations dans cette région.

Le premier enseignement de cette exploitation est la singularité confirmée de la ville de Paris. Qu'il s'agisse des classes bourgeoises (cadres et professions intellectuelles supérieures) des territoires du centre et du sud-ouest de Paris, ou des résidents de l'est et du nord, moins établis et moins riches, tous se déclarent se sentir bien dans leur quartier, sortir beaucoup, user peu du RER, mais être fréquemment victimes de vols ou de petites agressions. La singularité des Parisiens est leur très faible préoccupation pour la délinquance⁷, qui va même s'amenuisant au fil des vagues d'enquête. Comme pour l'ensemble des Franciliens, ce sont le chômage et la pauvreté qui sont en tête des préoccupations. Mais chez les Parisiens, la délinquance fait l'objet d'une moindre préoccupation encore que chez les autres. Alors même qu'ils connaissent (plus que l'ensemble des Franciliens) des voisins qui se sont fait cambrioler ou d'autres (autant que l'ensemble des Franciliens) qui se sont fait agresser, ils expriment également une moindre peur que les autres.

Ces attitudes à l'égard du crime et de la peur sont partagées par une 3^e classe de Franciliens, qui sont les résidents de proche banlieue favorisée, c'est à dire la plus grande partie des Hauts-de-Seine et une partie du Val-de-Marne. Ils habitent plus souvent en maison individuelle, parfois aussi dans des grands ensembles, mais rarement en habitat social. Ils sont heureux de leur quartier et n'y voient pas de problèmes notables. A la différence des Parisiens, ils vivent dans un environnement sûr : ils ne sont victimes ni d'atteintes aux personnes ni de vols. Comme les Parisiens, ils n'ont pas peur et ne sont pas préoccupés par la délinquance.

Une autre classe de Franciliens de proche banlieue présente un profil et une géographie en tous points inverses. Il s'agit des classes populaires habitant la banlieue ouest et sud de Paris, et la plus grande partie du Val-de-Marne, vivant pour beaucoup d'entre eux dans des îlots ouvriers et en habitat social de manière très supérieure à l'ensemble des Franciliens. Ils jugent très durement leur cadre de vie (jeunes qui traînent, problèmes de drogue et de dégradation...) et ils sont beaucoup plus que les autres Franciliens désireux de partir. Ils sortent beaucoup moins que les personnes des classes que nous venons de décrire, et sont, selon les termes des chercheurs du Cездip, « comme relégués dans un cadre et des conditions de vie qu'ils n'apprécient pas » (Zauberman et al. 2013, 123).

Ces résidents populaires de proche banlieue sont les plus exposés aux victimations, en tout premier lieu aux vols de ou dans des véhicules et aux agressions physiques, et cette infortune croît au fil des enquêtes. Caractéristiques de cette sur-victimation : plus que pour l'ensemble des Franciliens, elle a pour cadre le quartier de résidence et elle est souvent répétée. Ces Franciliens sont les plus nombreux qui ont peur, et ils sont plus nombreux que les autres à faire de la sécurité le problème politique prioritaire (toutefois, comme dans toutes les classes, loin derrière la pauvreté et le chômage). C'est aussi parmi eux que l'on trouve le plus d'accents punitifs (préférence pour la peine de mort ou pour la suppression des allocations familiales) et xénophobes (imputation de la délinquance à la présence immigrée). Chez eux, la demande de présence policière est la plus élevée.

Les deux dernières classes sont formées des Franciliens de grande banlieue et se distinguent en résidents de classes populaires et résidents de classes moyennes. Ces derniers se caractérisent par un dualisme frappant entre leur faible exposition à la victimation et un sentiment d'insécurité élevé. Certes exposés au cambriolage et aux atteintes aux véhicules (dégradations, tentatives de vol), ces

⁷ La question posée est ici : « D'après vous, de quoi le gouvernement devrait-il s'occuper en priorité en ce moment ? ».

résidents sont en réalité les moins exposés de toute l'Ile-de-France. Ils sont cependant les plus préoccupés par la délinquance et témoignent d'une peur élevée pour ce qui touche aux transports publics (train et RER) alors qu'ils sont par ailleurs les **Franciliens** les plus utilisateurs de véhicules individuels (voir aussi Jardin et Noble, 2017). La « peur des banlieues » est notable chez ces **Franciliens** qui ont investi une résidence aux confins de l'agglomération parisienne et n'envisagent qu'avec inquiétude la traversée des zones urbaines en RER ou en train de banlieue. Leurs voisins des classes populaires sont caractérisés par une victimation plus faible encore (ils sont du reste les moins victimes de toute l'Ile-de-France). Ils présentent eux aussi des indicateurs élevés de peur dans les transports en commun, moindre cependant que parmi leurs voisins de classes moyennes. Par rapport à ces derniers, ils déplorent l'absence de police dans leurs quartiers et l'appellent très fortement de leurs vœux (les classes moyennes y sont plus indifférentes). Laxisme, perte de moralité, immigration sont les causes les plus fréquemment citées de la délinquance et la peine de mort ou la suppression des prestations sociales pour les jeunes délinquants trouve dans cette classe les scores les plus élevés de toute l'Ile-de-France.

Ainsi, comme le souligne l'équipe du Cesdip, « la victimation est plus importante en Ile-de-France que dans le reste du pays », mais « s'éloigner de la capitale constitue la meilleure protection contre (ce) risque » (Zauberman et al. 2013, 139). Le sentiment d'insécurité, en revanche, est en grande partie distinct de l'exposition au risque et dépend en réalité des capitaux dont on dispose et du lieu de résidence. Le contraste entre Paris, où le risque d'atteinte n'est pas négligeable et où peur et préoccupation sont au plus bas, et la grande couronne francilienne, où elles sont bien plus élevées malgré une situation beaucoup plus sûre, est de ce point de vue tout à fait frappant. Un territoire en particulier retient néanmoins l'attention, qui combine peurs, préoccupation et victimation élevée, voire croissante en ce qui concerne les atteintes physiques, et forte demande de sécurité : celui des banlieues populaires de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne.

3. L'offre de sécurité publique : la densité policière

En 2013, une bonne moitié des Franciliens estime que la police est suffisamment présente, mais 15% l'estiment « inexistante » et 27% « insuffisante » (et 2,5% « excessive »). Un gros tiers des Franciliens préoccupés par la sécurité jugent la police insuffisante, contre un cinquième de ceux qui ne sont pas préoccupés par la sécurité – sans que l'on sache exactement quel sentiment nourrit l'autre.

Un effort tout particulier d'affectation des moyens sécuritaires a caractérisé les grandes agglomérations françaises et tout particulièrement l'Ile-de-France où sont affectées la plupart si ce n'est toutes les nouvelles recrues de la Police nationale. Mais la politique dite de révision générale des politiques publiques engagée à partir de 2008 et la contraction des politiques d'emploi-jeunes (qui se traduisaient par les postes d'adjoints de sécurité dans la Police nationale) ont amené une réduction générale des effectifs de police et de gendarmerie (Cour des Comptes 2011, 47). La raréfaction des postes mis au concours avant 2012 (4.700 gardiens de la paix en 2007, un peu plus de 500 en 2011 et en 2012), dont les communes urbaines d'Ile-de-France avaient le bénéfice (voire exclusivement la Seine-St-Denis et Paris), n'a plus permis de contrebalancer la tendance ancrée à l'exit des policiers affectés dans cette région.

Y exercent ainsi, notamment sur la voie publique, des policiers « débutants et faiblement expérimentés », comme le dit sans détour la Cour des comptes (p. 51) : alors que l'ancienneté moyenne dans une circonscription donnée est de 16 ans, elle est moitié moindre en Seine-Saint-Denis, où 70% des effectifs ont moins de 5 ans d'ancienneté dans le service où ils sont affectés. Or pour contrebalancer leur inexpérience, ces jeunes recrues privilégient, plus que leurs aînés, une vision irrédente de leur métier, estimant avoir moins encore que leurs aînés de comptes à rendre à qui que ce soit (Roché 2016, p. 311). Ni l'allocation d'une indemnité de fidélisation (1999) ou d'avancements accélérés (2009), ni la relance des recrutements depuis 2013, accélérée après les

attentats de 2015, ne sont en mesure de contrebalancer les demandes de retour vers la province. La sous-affectation de policiers est souvent déplorée par la Cour des comptes qui note que des communes à forte délinquance (comme Bondy, Clichy-sous-Bois, Stains, Les Mureaux, Sarcelles...) ne bénéficient que d'un policier pour 400 voire 500 habitants, soit 4 ou 5 fois moins que le taux parisien⁸. Parmi ces communes, certaines ont même perdu des policiers dans la première décennie 2000 (Aubervilliers, Epinay, Le Blanc-Mesnil, Les Lilas, Montreuil, Pantin, Stains...).

Seule la multiplication des polices municipales depuis les années 1980, dont sont aujourd'hui dotées trois quarts des communes de petite couronne, est à même de contrebalancer ces tendances lourdes, avec les inégalités d'effectifs, d'équipement et d'emploi que l'on sait (Malochet 2014). A l'échelle départementale, on compte en 2012 un policier pour 95 habitants à Paris, un pour 350 en Seine-St-Denis et Val-de-Marne, un pour 240 en Hauts-de-Seine (sans doute du fait de l'affectation de nombreux services et offices centraux à Levallois et Nanterre), un policier ou gendarme pour 250 habitants au Val d'Oise, un pour 320 dans chacun des trois autres départements de grande couronne. A titre de comparaison, le ratio est de un pour 250 dans les Bouches-du-Rhône, un pour 370 en Lozère, un pour 500 en Ariège. Rapportés non plus à la population départementale mais au taux de délits constatés, les inégalités entre communes pauvres et fortement touchées par la délinquance et communes riches est plus flagrante encore, ce qui n'a pas manqué d'être noté (Mandraud 2009) : à la fin de la première décennie 2000, on compte presque autant de policiers dans les Hauts-de-Seine qu'en Seine-Saint-Denis (5.000), alors que la proportion d'atteintes aux personnes y est dans ce dernier département plus de deux fois plus élevée (19 contre 8 atteintes volontaires à l'intégrité physique pour mille habitants). Les 1.350 policiers municipaux de la petite couronne et leurs 2.000 collègues de grande couronne ne modifient pas substantiellement ces données. La situation à Paris est, encore une fois particulière, puisque si la ville ne dispose pas de police municipale, sa direction de la prévention, de la sécurité et de la prévention (généralement confiée à un commissaire détaché de la Police nationale) emploie environ 2.000 agents (de Maillard et al. 2015).

Une part substantielle des efforts de conception et de planification des cadres du ministère de l'Intérieur et de la Préfecture de police vise à contrebalancer ces tendances lourdes. La création d'une réserve civile ou l'opération Sentinelle ajoutent à l'offre abondante de sécurité à Paris sans combler l'offre défaillante en banlieue et en grande couronne. La création de zones de sécurité prioritaire (ZSP) en 2012 a visé une concentration de moyens sur des zones infra-urbaines précises en plus d'une meilleure intégration au tissu local, tant politique qu'administratif ou associatif. Mais ces ZSP n'ont pas été en mesure de contrebalancer les tendances budgétaires lourdes, ni bien sûr les redéploiements liés à la lutte contre le terrorisme ou d'autres actualités⁹. Les ZSP ont plutôt permis des affectations de CRS ou de Gendarmes mobiles dans tel ou tel quartier, affectations par nature toujours provisoires – en particulier lorsque l'actualité, elle encore, les rappelle à leurs vocations premières (patrouilles sur les lieux cibles d'actions terroristes ou mobilisations contre la loi travail). Ceci nous amène à évoquer le deuxième volet de l'offre de sécurité, celui relatif aux stratégies poursuivies.

4. L'offre de sécurité publique (2) : les stratégies policières

Les forces de sécurité publique affrontent en banlieue deux types de situation : la délinquance du quotidien, celle qui pèse sur l'usage ordinaire du quartier par ses habitants (violences de basse

⁹ La police est une administration par nature fortement soumise aux aléas des « faits divers » (auxquels elle a justement vocation à répondre). Tel commissaire de Seine-St-Denis se réjouit de voir les recrues qu'il sollicitait depuis des années prendre leurs postes, mais voit quelques semaines plus tard des effectifs quitter son service du fait de l'affectation d'urgence d'agents à Marseille après une fusillade. Lorsqu'en octobre 2016, trois policiers sont agressés au cocktail-molotov dans leur véhicule, le ministre décide l'affectation de 103 policiers dans l'Essonne. Mais face aux mobilisations policières engendrées par cette agression, le ministère annonce que dans toutes les ZSP les policiers devront patrouiller à trois, ce qui de fait réduit le déploiement recherché en zone urbaine. On pourrait multiplier les exemples à l'envi.

intensité, voies de fait ou rugosité dans les espaces publics et particulièrement les transports publics, occupation des halls d'immeuble et gênes diverses ou « conflits d'usage », etc.), et la délinquance organisée comme les trafics de stupéfiants et la criminalité qui l'entoure, notamment par arme à feu. Au fil des années, la tension avec la police est devenue telle qu'une troisième forme de délinquance est devenue prioritaire pour les pouvoirs publics : celle qui vise les policiers eux-mêmes. Jets de pierre, injures, guet-apens sont en réalité des éléments moteurs de la conception des politiques de sécurité, souvent réunis sous l'appellation confuse de « violence urbaine », si bien que l'un des traits caractéristiques de la police dans les banlieues pauvres est qu'elle est, dans un contexte de forte préoccupation sécuritaire et de victimation élevée, une police préoccupée par elle-même. Le trait serait cocasse, s'il n'avait pas des conséquences très lourdes pour la vie des habitants (et, paradoxe incident, pour celle des policiers eux-mêmes).

Faute d'efficacité réelle sur la délinquance de voie publique et les trafics de stupéfiants (l'une et l'autre restant endémiques), les forces de police ont été constamment appelées par les politiques, notamment depuis 2002, à faire de la lutte contre les « violences urbaines » leur priorité. L'examen des vicissitudes des politiques de police urbaine est révélateur. Si l'on sait, par définition, affecter des tâches précises aux forces spécialisées (aux CRS le maintien de l'ordre, à la brigade des mineurs les violences dont les enfants sont victimes, aux Brigades anti-criminalité le flagrant délit de voie publique...), plus difficile est de savoir ce que l'on confie à la police générale, la police urbaine. La création de la police de proximité, nonobstant les mille difficultés auxquelles elle avait été exposée dès sa conception (Roché 2009), avait été une tentative de réponse, qui visait par exemple l'implantation d'antennes de police dans les cités et le déploiement de patrouilles pédestres. L'alternance politique de 2002 (Mouhanna 2011, 132-156) a au contraire opéré une re-centralisation des forces de police, en fermant ces antennes, en renforçant les spécialisations des unités de police (brigades des vols à la portière, brigades canines, brigades cambriolage etc. – cf. Lemaire 2008) et en ôtant aux commissariats urbains leurs effectifs pour renforcer les compagnies diverses (compagnies départementales, compagnies de district, compagnies de sécurisation créées en 2005) affectées à la lutte contre les violences urbaines, autrement dit au maintien de l'ordre (Jobard 2015). Dans un mouvement bien sûr décuplé par les soulèvements urbains de l'automne 2005 (eux-mêmes provoqués par une intervention de policiers extérieurs au site d'intervention, soutenus par des policiers trop jeunes pour connaître le quartier concerné – cf. Jobard 2015), les gouvernements n'ont eu de cesse, jusqu'en 2012, de renforcer ce mouvement de centralisation, sans que les initiatives prises ensuite (comme les ZSP) ne pussent contrebalancer le mouvement.

Ces stratégies policières se sont d'emblée traduites par un investissement sans précédent dans les armements et les équipements défensifs, offrant aux habitants la vue de policiers Ninja conçus comme imperméables au dialogue. Les flash-balls (loi sur la sécurité intérieure de 2003) et autres lanceurs de défense dont sont équipés nombre d'unités de police en zone urbaine ont été responsables de pas moins d'une vingtaine d'énucléations depuis le début des années 2000¹⁰, un niveau de dommages que peu de démocraties ouest-européennes supporteraient. D'autres réformes ont renforcé cette centralisation. La « police d'agglomération » créée en 2009 confie au préfet de police l'autorité sur l'ensemble des forces de sécurité publique dans les trois départements limitrophes, en plus de Paris, soit sur 30 000 policiers. Cette centralisation s'accompagne de la militarisation d'un grand nombre de forces, conçues comme devant être « projetées » sur des lieux de désordre depuis des **salles de commandement** toutes rattachées à la Préfecture (Paris). La très forte inquiétude de certaines directions policières lors des émeutes de 2005, à court de forces ou incapables de coordination devant des événements simultanés (Dufresne 2013, 55-66), a renforcé la priorité accordée à la capacité opérationnelle face à des événements de ce type, avec pour dommage collatéral une bien moindre attention à la police du quotidien.

¹⁰

Ce chiffre inclut les emplois de cette arme en manifestation.

Cette tendance à la centralisation s'est également manifestée à plus petite échelle. Pour cause d'économie, les Brigades anti-criminalité attachées aux commissariats ont de plus en plus été appelées à se regrouper à l'échelle du district (plusieurs circonscriptions) ou du département. Ainsi ces unités, qui étaient formées de policiers qui connaissaient leur territoire (ou à tout le moins la délinquance sur leur territoire ou pour être plus précis : leur clientèle), sont de plus en plus appelées à former de plus grosses unités sillonnant de plus vastes territoires, prêtes à être « projetées » par la salle de commandement en cas de désordre sur tel ou tel point du district ou du département. Parfois même, les BAC départementales ont fusionné avec les compagnies de maintien de l'ordre départementales (compagnies de sécurisation).

Ces évolutions n'ont pas manqué de susciter la colère de nombreux élus locaux, qui voient laissée en jachère la demande de présence policière de leurs concitoyens. Diverses tentatives ont visé la réintroduction des patrouilles de terrain, caractérisées cependant par l'impréparation et la confusion (Unités territoriales de quartier, Brigades spéciales de terrain et enfin patrouilleurs se sont succédées sans cohérence aucune), par la soumission à une vision totalement militarisée de la police (« reprendre le terrain ») et par l'impératif absolu de la protection... des agents eux-mêmes. Les Brigades spéciales de terrain étaient ainsi créées en 2010 (la première étant affectée en Seine-Saint-Denis), afin selon le ministre Hortefeux d'agir « en tenue d'intervention » (c'est à dire de maintien de l'ordre) et non comme « des grands frères inopérants en chemisette » (Jobard 2015). Ainsi voit-on les policiers en tenue accompagnés de ces brigades équipées d'outils défensifs et offensifs tels que le Flash-ball, le tout formant une police encapsulée, principalement occupée à se défendre elle-même contre outrages, jets de pierre, violences.

A l'extérieur de la cité, des unités constituées telles que CRS, Gendarmes mobiles ou compagnies départementales ou de sécurisation assurent le contrôle des populations entrantes et sortantes au moyen de contrôles d'identité massifs, autorisés par le Procureur du ressort, et entraînant un ressentiment durable de la part des populations visées¹¹. A titre significatif, une enquête menée fin octobre 2015 (seulement 1000 personnes interrogées) montre que l'opinion sur la police ne se distingue pas de manière notable entre les répondants de région parisienne et ceux du reste du pays, sauf sur un point particulier : l'imputation de racisme (Fourquet & Pratiel 2015). Pour 26% des résidents de commune urbaine de province et pour 34% des résidents de région parisienne, le qualificatif « raciste » s'applique « plutôt bien » à la police nationale, faisant écho à des perceptions comparables déjà enregistrées une trentaine d'années plus tôt (Gorgeon 1994)¹². Sur la cité elle-même, à l'échelle la plus tangible des problèmes de sécurité, les pouvoirs publics peinent à concevoir les réponses adaptées, comme le montrent depuis au moins la loi sur la sécurité quotidienne (2001) l'impuissance face aux occupations de halls d'immeuble (Robelet 2014).

Le gouvernement issu des élections de 2012 a tenté de ré-insuffler quelque souci de la proximité dans les services urbains de police et de donner au maire et aux intervenants locaux, que diverses lois avaient vainement érigés en acteurs des politiques de sécurité¹³, notamment par les Zones de sécurité prioritaires. Ces ZSP sont susceptibles d'avoir çà et là essayé une culture du travail commun entre politiques, associations et forces de police. Mais ces dynamiques pèsent peu, dans l'ensemble, face à une culture politique de valorisation d'un modèle policier réactif, fondé sur la force et l'absence de comptabilité des actions menées. D'août 2012 et la réaction unilatérale du ministre de l'Intérieur Manuel Valls aux émeutes d'Amiens à l'automne 2016 et l'intransigeance de son successeur Bernard Cazeneuve devant la famille de Adama Traoré, tué dans l'enceinte d'un poste de

¹² Pour une mesure des discriminations engendrées par les contrôles d'identité en banlieue nord, voir Jounin 2015.

¹³ Loi sur la prévention de la délinquance du 5 mars 2007 et loi d'orientation dite LOPPSI 2 du 14 mars 2011.

gendarmerie de la grande banlieue parisienne, en passant par le soutien aux mobilisations policières les plus illégales voire à leurs manifestations hostiles à l'égard de l'autorité judiciaire à laquelle ils sont soumis, les signaux politiques favorables à une police aveugle et brutale ont été récurrents, accroissant une tension structurelle entre jeunes et police, dans un contexte de surmenage des policiers face au terrorisme. Les efforts portés par les ZSP, l'action partenariale, l'affectation de policiers retraités à des missions de contact avec la population (de Maillard et al. 2017) pèsent dans un tel contexte bien peu face à la tendance lourde de la police au repli dans une centralisation hautaine et contre-productive.

Conclusion

L'Ile-de-France présente un visage doublement inchangé sur le plan des politiques de sécurité. Le premier est la stabilité des inquiétudes et des peurs, mais aussi des atteintes subies, selon les territoires concernés. Alors que les Parisiens, pourtant exposés, et leurs voisins des Hauts-de-Seine, ne sont ni inquiets pour eux-mêmes ni préoccupés par l'insécurité, les autres territoires sont caractérisés par une inquiétude très prononcée, qu'elle s'articule comme en Seine-St-Denis ou dans le Val-de-Marne, à une exposition constante à des actes de délinquance ou qu'elle se greffe, comme en grande banlieue, à une peur concentrée sur les transports en commun, dans un environnement plutôt sûr. Devant cette situation, les politiques de sécurité offrent une dépendance lourde à l'égard d'un modèle ancien de centralisation, voire désormais de militarisation, de l'action des forces de sécurité publique dont les effets négatifs paraissent aujourd'hui évidents et les avantages bien minces.

Cour des comptes, 2011. *L'organisation et la gestion des forces de sécurité publique*. Paris : C. comptes.

Dilain, Claude, 2006. *Chronique d'une proche banlieue*. Paris : Stock.

Dufresne, David, 2013. *Maintien de l'ordre*. Paris : Hachette, coll. Pluriel.

Fourquet, Jérôme, 2016. *Les priorités des Français*. Paris : Fondation Jean Jaurès.

Fourquet, Jérôme, Pratviel, Esteban, 2016. *Les Français et la Police nationale*. Paris : Ifop / Dimanche Ouest-France.

Gorgeon, Catherine, 1994. Police et public : représentations, recours et attentes. Le cas français, *Déviance et société*, 18/3, 245-273.

laurif – Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région Ile-de-France, 2017. Enquête nationale logement 2013 : nouvelles contributions sur les conditions de logement en Île-de-France. Paris : laurif.

IGA-IGPN, Inspection générale de l'administration – Inspection générale de police nationale, 2014. L'enregistrement des plaintes par les forces de sécurité intérieure sur le ressort de la préfecture de police. Paris : IGA.

Jardin, Antoine, Noble, Julien, 2017. Insécurité et victimations dans les transports en commun. Guyancourt : Cesdip, coll. Etudes et données pénales n°118.

Jobard, Fabien, 2015. La police en banlieue après les émeutes de 2005, *Mouvements*, 83, 69-80.

Jobard, Fabien, 2015b. Zyed et Bouna. Un verdict sociologique, *Le Monde*, 10 juin.

Jounin, Nicolas, 2015. Le faciès du contrôle. Contrôles d'identité, apparence et modes de vie des étudiants en Ile-de-France, *Déviance et Société*, 39/1, 3-29.

Jouwhari, Fadoua, Robert, Philippe, Zauberman, Renée, 2016. Victimation et insécurité en Ile-de-France. 2009-2012. Guyancourt : Cesdip, coll. Etudes et données pénales n°116.

Lemaire, Élodie, 2008. Spécialisation et distinction dans un commissariat de police. *Sociétés contemporaines*, 59–79.

de Maillard, Jacques, Zagrodzki, Mathieu, Benazeth, Florian, Zaslavski, Floriane, 2015. Des acteurs en quête de légitimité dans la production locale de l'ordre urbain. L'exemple des inspecteurs de sécurité de la Ville de Paris, *Déviance et société*, 39/3, 295-319.

de Maillard, Jacques, Gayet-Viaud, Carole, Jobard, Fabien, 2017. Une innovation policière : les délégués à la cohésion police-population, *Questions pénales*, 30/1.

Malochet, Virginie, 2014. *Les polices municipales, état des lieux et chantiers ouverts*. Paris : laurif, Note rapide n°642.

Mandraud, Isabelle, 2009. Polémique sur les effectifs policiers en Seine-Saint-Denis, *Le Monde*, 29 septembre.

Mouhanna, Christian, 2011. *La police contre les citoyens ?* Nîmes : Champ social.

Préteceille, Edmond, 2006. La ségrégation sociale a-t-elle augmenté ? La métropole parisienne entre polarisation et mixité, *Sociétés contemporaines*, 62, p. 69-93.

Rey, Henri, 1996. *La peur des banlieues*. Paris : Presses de la Fondation nationale des sciences politiques.

Robelet, Julie, « 'L'action de la police contre l'occupation des halls d'immeuble est contre-productive' », *AEF Info*, dépêche n°480569, 13 mai.

Robert, Philippe, Pottier, Marie-Lys, 1997. "On ne se sent plus en sécurité". Délinquance et insécurité. Une enquête sur deux décennies, *Revue française de science politique*, 47/6, p. 707-740.

Roché, Sebastian, 2009. Politique et administration dans la formulation d'une politique publique. Le cas de la police de proximité. *Revue française de science politique*, 59/6, 1147-1174.

Roché, Sebastian, 2016. *De la police en démocratie*. Paris : Grasset.

Zauberman, Renée, Robert, Philippe, Névanen, Sophie, Bon, David, 2013. Victimation et insécurité en Ile-de-France, *Revue française de sociologie*, 54/1, p. 111-153.